

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**  
**ARRONDISSEMENT DE SAVERNE**  
**COMMUNE DE HURTIGHEIM**



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU : 4 JUILLET 2017**

**Date de la convocation** : 26 juin 2017

**Membres présents** : M. RUCH Jean-Jacques, URBAN René, GRIMM Claude, EBERSOLD Jean-Michel, FORRLER Nathalie, GOOS Jean-Michel, HAESSLER Robert, HOFFMANN Anne-Marie, JUNG Guillaume, PIECKO Suzy, SANCHEZ Vincent, WAGNER Christian

**Membres excusés** : DIEMER Thomas, POUTIERS Mikaël, HAESSIG Fabienne

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h 05 et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

Le Maire sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour concernant la fixation des ratios d'avancement de grade. Le Centre de Gestion a rendu un avis favorable au projet de délibération examiné en séance du 20 juin 2017. A présent, il incombe au conseil municipal d'entériner cette décision par voie de délibération.

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal nomme René URBAN secrétaire de séance.

**2. APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU 29 MAI 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le texte du procès-verbal de la séance du 29 mai 2017 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

**3. DECISIONS DU MAIRE**

Le Maire expose aux conseillers les 2 décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal concernant le renoncement au droit de préemption.

**4. FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE (DELIBERATION N°16/2017)**

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, dispose en son article 49 dans sa version issue de l'article 35 de la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction publique Territoriale, que :

*« Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régi par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique. »*

La commune de Hurtigheim, doit donc fixer pour chaque grade d'avancement un taux de promotion qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir.

Ce taux, appelé « ratio promus/promouvables » est fixé souverainement par l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique. Il peut varier de 0 à 100 % et peut varier d'un grade à l'autre.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement de toutes les filières, exceptés ceux des cadres d'emplois des agents de police municipale,

Considérant le tableau des effectifs et l'organigramme,

Considérant qu'en vue de la mise en œuvre de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'avancement de grade, il est proposé de définir les ratios d'avancement de grade sur la base des considérations suivantes :

- retenir un ratio à 100 %
- prononcer les avancements de grade, sauf avis défavorable de l'autorité territoriale et sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en sa séance du 20 juin 2017,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les ratios d'avancement de grade à 100% pour l'ensemble des grades de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 35,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Décide à l'unanimité d'adopter les ratios d'avancement de grade proposés ci-dessus.

## **5. SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2017**

René URBAN projette un tableau récapitulatif de la situation financière du premier semestre 2017. En investissement au 30 juin 2017 les dépenses s'élèvent à 246 083 €, et les recettes à 113 493 €. A présent que le chantier de rénovation de l'église arrive à son terme, les subventions pourront être demandées auprès des organismes donateurs. De plus, l'encaissement correspondant au fonds de compensation de la TVA devra intervenir prochainement.

En fonctionnement, les dépenses se montent à 139 967 € et les recettes à 150 417 €.

## **6. ADOPTION DES AVENANTS POUR LA RENOVATION DE L'EGLISE (DELIBERATION N°17/2017)**

### **LOT 1 « TRANSFORMATIONS » : Entreprise SOTRAVEST**

Le lot n°1 « Transformations » a été attribué le 1<sup>er</sup> août 2016 à l'entreprise SOTRAVEST pour un montant hors-taxe de 16 615 €.

Certains travaux secondaires et non indispensables à la mise en œuvre de la structure béton n'ont pas été réalisés dans le cadre du marché. Pour une meilleure fluidité des travaux, une partie de ceux-ci ont été réalisés par le menuisier ou directement par le maître d'ouvrage. Le total des travaux non réalisés se monte à - 3 890 €.

En parallèle, des travaux complémentaires ont été réalisés à la demande du maître d'œuvre et de la commune. Des fouilles complémentaires ont été réalisées pour installer

du dallage sur 17m<sup>2</sup>, la niche du radiateur a été agrandie, l'emplacement du coffret électrique a été rebouché.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 5 717 € HT. La différence entre les deux opérations s'élève à 1 827 € HT, ce qui nécessite de signer un avenant au marché.

Vu le Code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire SOTRAVEST en application de la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> août 2016,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 4 juillet 2017,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'avenant n°1 pour le lot « Transformations », d'un montant de 1 827 € HT.

Le montant du marché public est donc porté à 18 442 € HT pour le lot n°1 « Transformations.

#### **LOT 6 « MENUISERIE INTERIEURE BOIS » : Menuiserie ZYTO**

Le lot n°6 « menuiserie intérieure bois » a été attribué le 1<sup>er</sup> août 2016 à l'entreprise menuiserie ZYTO pour un montant hors-taxe de 111 088,63 €.

Certains travaux n'ont pas été réalisés dans le cadre du marché, pour un montant total hors-taxe de - 1520 €.

Toutefois, des travaux complémentaires ont été réalisés durant le chantier. Au moment de la dépose des lambris de bois existants, il a été nécessaire de les remplacer, car leur état ne permettait pas une rénovation satisfaisante. Il a également été décidé de remplacer le soubassement en lambris par un habillage bois mouluré neuf. Afin d'éviter tout problème d'humidité, il a été décidé de remplacer le parquet en chêne massif collé par un parquet cloué sur lambourde.

Ces travaux supplémentaires ont engendré une plus-value de 23 016 € HT par rapport au marché de base.

Vu le Code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire MENUISERIE ZYTO en application de la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> août 2016,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 4 juillet 2017,

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter l'avenant n°2 pour le lot « menuiserie intérieure bois », d'un montant de 23 016 € HT.

Le montant du marché public est donc porté à 134 104,63 € HT pour le lot n°6.

#### **LOT 7 « PEINTURE ET NETTOYAGE » : Entreprise DECOPEINT**

Le lot n°7 « peinture et nettoyage » a été attribué le 1<sup>er</sup> août 2016 à l'entreprise DECOPEINT pour un montant hors-taxe de 33 097,73 €.

L'opération de décapage des bancs existants, prévue initialement dans le marché, n'a pas eu lieu puisque les bancs ont tous été remplacés. Ces travaux qui n'ont pas été réalisés représentent un montant hors-taxe de -17 523,81 €.

En parallèle, des travaux de finitions complémentaires ont été réalisés notamment au niveau des encadrements des vitraux (entre châssis et ébrasement), et au niveau des plafonds. Pour finir, des blocs de marche en Grès des Vosges au niveau de l'entrée de l'église ont été aménagés.

Les travaux supplémentaires représentent un montant hors-taxe de 13 403,71 €.

Vu le Code des marchés publics,

Vu le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire DECOPEINT en application de la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> août 2016,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 4 juillet 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'avenant 1 du lot n°7 « Peinture et Nettoyage » pour un montant de - 4 120,01 € HT.

Le montant du marché public est donc porté à 28 977,63 € HT, au lieu de 33 097,73 € initialement pour le lot 7.

**7. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION FORMULEE PAR LE SDEA POUR L'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE GRIESHEIM SUR SOUFFEL (DELIBERATION N°18/2017)**

Une enquête publique a été prescrite sur la demande d'autorisation présentée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (S.D.E.A.) Alsace-Moselle en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin une autorisation pour l'extension de la station d'épuration (STEP) de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL.

L'enquête est ouverte depuis le vendredi 23 juin 2017 et durera 32 jours, soit jusqu'au lundi 24 juillet 2017. Les Communes limitrophes sont invitées à donner un avis de principe sur le projet.

Ce dernier consiste en l'agrandissement de la station d'épuration située à Griesheim-Sur-Souffel afin de pouvoir accueillir les villages de l'arrière Kochersberg qui déversent aujourd'hui à la station d'épuration de Stutzheim-Offenheim. Cette dernière étant obsolète, il a été opté pour un agrandissement au lieu d'une nouvelle station à Stutzheim-Offenheim. Cette solution résulte d'un choix qui a été fait il y a 3 ans au niveau de la commission assainissement lors du redéploiement des stations d'épuration sur l'ensemble du bassin versant de la Souffel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable au projet d'agrandissement de la station d'épuration de GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL.

**8. APPROBATION DU P.C.S et du D.I.C.R.I.M (DELIBERATION N°19/2017)**

Vu, le Code général des collectivités territoriales, articles L 2212-2 et L 2212-4,

Vu, le Code de la sécurité intérieure, articles L 731-3, et L742-1,

Vu, le Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde tel que rédigé et finalisé le 2 novembre 2016.

Le Conseil Municipal charge le Maire de prendre l'arrêté d'approbation du plan Communal de Sauvegarde afférent, et de le transmettre au Représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et charge le Maire de réaliser sa diffusion auprès de la population.

En application des articles L 724-1 à L 724-14 du code de la sécurité intérieure, le Conseil Municipal décide de créer, à l'unanimité, la « Réserve Communale de Sécurité Civile » telle qu'elle figure dans le P.C.S.

La liste est la suivante :

NOM	PRENOM	TEL PORTABLE	TEL DOMICILE	COURRIEL
JUNG	Guillaume	06.78.62.10.52		guillaumejung@gmx.com
DIEMER	Thomas	06.31.39.63.57	03.88.69.02.97	<a href="mailto:diemer.thomas@yahoo.fr">diemer.thomas@yahoo.fr</a>
HAESSLER	Robert	06.64.02.44.13	03.88.69.15.69	<a href="mailto:robert.haessler@antalis.com">robert.haessler@antalis.com</a>
BAUER	Marlyse		03.88.69.03.51	
HAESSLER	Michèle	06.86.53.00.54	03.88.69.15.69	haessler.michele@orange.fr
STIEVENARD	Mathieu	06.12.29.62.50	03.88.22.05.59	stievenard_mathieu@yahoo.fr
STIEVENARD	Anne	06.83.76.53.06	09.53.10.50.21	anne.stievenard67@gmail.com
PRON	Marie-Claire	07.61.56.62.62		mc.pron@privideal.fr
BADERSPACH	Dorothee	06.38.43.66.09		dorothee.baderspach@gmail.com
HICKEL	Jean-Jacques	06.99.61.59.19	03.88.69.04.69	
LAZARUS	Freddy		03.88.69.00.90	
JUNG	Bernard	06.07.81.79.24	03.88.69.00.03	bejung@hotmail.fr
ROTH	René		03.88.69.08.64	
URBAN	Christiane	06.74.92.05.53	03.88.69.10.38	urban.rene@wanadoo.fr
ALBARDIER	Magali	06.50.19.95.04		magalbardier@gmail.com
GERARD	Alexandra	06.13.93.74.87	03.90.29.81.78	alxgerard@yahoo.fr
BILGER	Jean-François	06.81.18.05.91	03.69.26.04.70	jf.bilger@gmail.com
RUCH	Evelyne	06.31.09.73.26	03.88.69.07.29	evelyne.ruch@wanadoo.fr
RECEVEUR	Nathalie	06.61.85.79.79		nathreceveur@gmail.com
RECEVEUR	Stéphane	06.82.30.91.76		nathreceveur@gmail.com
BEN SALEM	Myriam	03.69.73.43.90	07.85.00.66.12	<a href="mailto:sami.bs@wanadoo.fr">sami.bs@wanadoo.fr</a>
BEN SALEM	Sami	03.69.73.43.90	07.85.00.66.12	sami.bs@wanadoo.fr
LINDEMANN	Céline	06.30.80.92.31	03.90.29.06.75	celine_lindemanndiss@yahoo.fr
LINDEMANN	Marc	06.42.60.40.18	03.90.29.06.75	lindemann_marc@yahoo.fr
JEANNEAU	Aymeric		03.88.64.99.27	aymeric.jeanneau@bbox.fr
JEANNEAU	Violaine	06.98.84.42.76	03.88.64.99.27	aymeric.jeanneau@bbox.fr
BIANCHI	Loredana	06.09.78.50.78	03.88.61.84.24	Loredana.Bianchi@echr.coe.int
BEGHDADI	Ahmed	06.22.03.25.58	03.88.61.84.24	
COLLOTTE	Hervé	07.62.69.73.07	09.53.34.77.24	Thuyherve@hotmail.com
COLLOTTE	Trinh	06.59.35.03.21	09.53.34.77.24	Thuyherve@hotmail.com
MICHEL	Sophie	06.81.58.51.73		<a href="mailto:sanchezv@estvideo.fr">sanchezv@estvideo.fr</a>
FRANTZ	Armand		03.88.69.00.82	
TRAUT	Andrée	06 85 73 43 44	03.88.64.21.17	<a href="mailto:andree.traut@hotmail.fr">andree.traut@hotmail.fr</a>
TRAUT	Jean-Jacques	06 82 84 37 14	03.88.64.21.17	<a href="mailto:andree.traut@hotmail.fr">andree.traut@hotmail.fr</a>
WAGNER	Christine		03.88.69.10.47	

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide. Elle sera chargée d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune,
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistre,
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

## 9. COMPTE-RENDU DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 POUR LA FOURNITURE EN EAU POTABLE

**Nombre d'utilisateurs :** 11 048 abonnés pour 30 483 habitants desservis.

**Volume d'eau consommé :** 1 680 570 m<sup>3</sup> soit 55 m<sup>3</sup> par habitant.

**Qualité de l'eau :** la qualité microbiologique est bonne, douce et très faiblement nitrée ; de légères dégradations de qualité peuvent être constatées à certain moment, mais des actions de traitement sont immédiatement engagées. Pas de trace de pesticide.

**Prix de l'eau pour 120 m3** norme INSEE

Part fixe : 65,00 € HT par an

Part variable : 1,10 € HT le m3

Prix du service eau potable, redevance Agence de l'eau et TVA comprises

2,16 € TTC pour 120 m3 (pour mémoire : 1,79 € pour le périmètre de la Souffel)

22 226 factures sont émises dans l'année.

Affectation pour 100 € de recette : 48 % dépenses d'exploitation, 14 % remboursement de la dette et 38 % autofinancement.

**Patrimoine :** 3 puits, 3 sources, 11 réservoirs de stockage, 1 station de traitement, 2 unités de désinfection, 347 km de conduites. Capacité de production maxi pour une journée : 17 040 m3 pour un volume journalier moyen prélevé de 3 665 m3.

**Production - ventes :** il est observé une légère augmentation des volumes facturés depuis 3 ans ; la cause est d'une part l'augmentation de la population et d'autre part la hausse de la consommation d'eau par habitant.

**Entretien et travaux sur le réseau :** 27 ruptures de branchement et de conduites principales ont été enregistrées (43 en 2015 et 50 en 2014) ; le rendement se maintient à 80 % : sur 2 149 000m3 mis en distribution, il est enregistré 454 000 m3 de perte (rendement périmètre la Souffel : 97 %). Les travaux effectués et à venir consistent à renouveler aussi bien les tronçons vieillissants en zone urbanisées que certaines canalisations intercommunales.

## 10. COMPTE-RENDU DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 POUR L'ASSAINISSEMENT

**Le périmètre du bassin de la Souffel** comprend 19 communes avec 23 577 habitants desservis résultant de 7880 abonnés. 1 041 930 m3 ont été assainis soit 132m3 par abonné.

**Prix de l'assainissement pour 120 m3 (tarif de référence) :**

Part fixe : 50,00 € HT par an.

Part variable : 1,25 € HT le m3.

Redevance assainissement : 1,67 HT le m3.

**Le réseau se compose de :**

- 5 stations d'épurations
- 57 bassins d'orage
- 110 déversoirs d'orage
- 16 stations de pompage
- 184,1 km de réseaux communaux
- 50,1 km de réseaux intercommunaux
- 5533 bouches d'égout

Le réseau a une capacité épuratoire de 15 270 m3/jour et 25 200 équivalent-habitant

**Entretien des réseaux en 2016 :**

- 21,7 km de réseaux curés
- 7353 bouches d'incendie vidangées
- 148 interventions préventives ou curatives sur les stations de pompage
- 22 nettoyages de stations de pompage
- 1 installation équipée en auto-surveillance réseau

### **Épuration des eaux usées dans les stations d'épuration en grande évolution :**

- la nouvelle station d'épuration de Berstett (3100 Equivalent habitant – 120 m<sup>3</sup>/h) est en service depuis février 2016. Inauguration et portes ouvertes le 8 octobre 2016.
- la station d'épuration (lagune) de Kienheim (650 EH – 22,5 m<sup>3</sup>/h) est en travaux depuis avril 2016 afin de la moderniser. Sa mise en eau définitive se fera fin 2017
- la station d'épuration de Griesheim-sur-Souffel (extension prévue de 9500 à 21650 EH) est en consultation publique. Le début des travaux est prévu fin 2017/début 2018 pour une durée prévisionnelle de 20 mois. L'agrandissement permettra de supprimer la station de Stutzheim-Offenheim qui nécessiterait de gros travaux.

Le système épuratoire génère 544 tonnes de boues dont 86% sont compostées et 14% non conforme sont éliminées par traitement. Il n'y a pas d'élimination de boues par épandage.

## **11. INFORMATION COMMISSION ENVIRONNEMENT COCOKO**

### **• Schéma intercommunal des itinéraires cyclables**

Le retour sur l'enquête menée auprès des communes a été présenté ; les projets sont nombreux ; mais les maîtrises foncières sont rares ; le problème de l'ouverture des chemins d'exploitation est évoqué. La préfiguration des modalités futures de financement pourraient consister à 20 % d'autofinancement pour les maîtres d'ouvrage à compléter par les nouveaux dispositifs tels que les contrats de ruralité et contrats départementaux.

### **• Bilan 2016 du services d'enlèvement des déchets ménagers**

14 878 tonnes ont été collectées soit 49 % pour les déchetteries, 19 % pour les ordures ménagères résiduelles (OMR), 13 % pour les points verts, 11 % pour le tri sélectif et 8 % pour le verre.

Tonnage OMR par habitant : 103 kg pour la CCKA, 208 kg pour le département et 269 kg pour la France

Tonnage tri sélectif par habitant : 67 kg pour la CCKA, 56 kg pour le département et 47 kg pour la France.

Dépôts en déchetterie par habitant : 380 kg pour la CCAK, 199 kg pour le département et 227 kg pour la France.

Les dépôts des déchets verts sont surreprésentés sur le territoire par rapport au département : 43 % pour la CCKA et 23 % pour le département. Depuis 2013 les dépôts des déchets verts a augmenté de 25 %.

La situation financière ne nécessite pas dans l'immédiat une hausse de la redevance d'ordures ménagères.

Le nombre d'usagers ayant accédé aux déchetteries a très peu évolué au 1<sup>er</sup> semestre 2017 ; cependant là où 11 % des usagers comptabilisaient sur cette période déjà plus de 13 passages en 2016, ils ne sont plus que 3 % en 2017.

Mise en place d'une benne Eco-Mobilier à Dossenheim au 1<sup>er</sup> juillet 2017 et 2018 à Pfulgriesheim : cette benne est destinée à recevoir spécifiquement et entre autres des chaises, meubles, literie.

**• Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) doit être mis en place conformément à une directive européenne de 2008 et les Lois de Grenelle de 2009 et 2010 relatives à la Transition Energétique pour la Croissance Verte. L'objectif est d'éviter et réduire la production des déchets et communiquer, sensibiliser, impliquer et mobiliser les acteurs du**

terrain. Dès septembre des commissions seront mises en place et travailleront sur ce sujet.

## 12. POINTS DIVERS

**Horaires scolaires :** Le Maire rappelle que le nouveau gouvernement laisse le choix aux Communes de maintenir ou non la réforme des rythmes scolaires avec ses 4,5 jours de classe hebdomadaire. Toutefois, une décision de l'Inspection Académique du Bas-Rhin impose que les Communes faisant partie d'un RPI avec transport ne sont pas éligibles à un retour à la semaine de 4 jours. Ce changement sera possible à partir de septembre 2018 seulement. Cet impératif va dans le sens de la décision du conseil d'école en date du 13 juin 2017, de ne pas abroger la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2017, d'autant plus que les programmes des activités péri-éducatives ont déjà été constitués, et les intervenants sous-contrat pour l'année à venir déjà prévus.

**Compte rendu de la commission environnement** qui s'est tenu le 29 juin au sujet des décors de Noël. Des exemples de décorations de Noël, fabriqués à partir de matériaux récupérés sont projetés. Un appel aux habitants « bricoleurs » et « bricoleuses » qui souhaiteraient participer au projet sera publié dans le *Flash Info* à paraître. Les séances de bricolage auront lieu à partir du mois de septembre 2017.

**Entretien des poteaux d'incendie :** suite à une loi de février 2017, les communes sont invitées à établir un plan de prévention incendie. Ce plan est facultatif à ce jour ; néanmoins le SDEA et le SDIS se proposent de mettre en place d'ici la fin de l'année une convention tripartite. Elle définira le rôle de chacun, tout en sachant que le maire devra continuer à assumer la responsabilité au niveau de la lutte contre l'incendie.

**Enquête publique remembrement :** Le Maire rappelle l'enquête publique en cours concernant le remembrement intercommunal, qui se déroule en mairies de STUTZHEIM-OFFENHEIM, DINGSHEIM, GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL, et HURTIGHEIM du 20 juin 2017 au 21 juillet 2017. L'objet de cette enquête est de fixer le périmètre qui servira au remembrement. A ce jour 3 requêtes ont été formulées à Hurtigheim par les propriétaires qui demandent que leur terrain soit sorti du périmètre de remembrement.

**2018 année de la Citoyenneté :** la Cocoko envisage d'impliquer toutes les communes dans une année de la citoyenneté proposée par l'association « Mouvements Citoyens ». Le principe est d'encourager toutes les personnes volontaires à réaliser des travaux d'intérêts généraux lors d'une journée spécifique. Dans notre commune la traditionnelle journée réservée au nettoyage au ban pourrait servir de cadre à cette journée citoyenne.

**Une Rose, Un Espoir :** Christian WAGNER donne les chiffres qui clôturent l'édition 2017 de l'opération « Une Rose Un Espoir » organisée sur les territoires des Communautés de Communes Kochersberg/Ackerland et Pays de la Zorn.

- 14 000 roses vendues
- 100 bénévoles pour l'ensachage
- 300 motards bénévoles
- 200 bénévoles piétons
- 58 000 euros collectés et reversés à la Ligue Contre le Cancer

**Site internet :** La commission communication se réunira au sujet du nouveau site internet le mardi 29 août 2017 à 19h00. La maquette comportant les principaux menus du site est projetée aux conseillers. A présent, le travail de rédaction des contenus pour les différentes pages du site est à prévoir.

Clôture de la séance à 23h30.